

**Réponses aux contributions en ligne déposées  
semaine 46**

**De : vince64, le 15 novembre 2021 à 11h11**

14 forages pour 10 millions de mètres cubes d'eau pour alimenter Bordeaux Métropole, tel est le projet en cours.

Ceci concerne les communes de Saumos et le Temple.

La surface forestière impactée par le risque d'abaissement de la nappe superficielle sera autour de 15000 hectares selon les estimations. La forêt de la zone concernée risque dépérir.

De plus, les communes concernées (et environnantes) font partie du parc naturel régional du médoc créé il y a peu.

Il semblerait que le volume d'eau qui sera prélevé dans ces champs captants, correspond au volume des pertes sur les circuits d'alimentation en eau de Bordeaux Métropole.

Se pose alors la question, d'une amélioration des performances (acheminement, limitation des fuites) du réseau d'eau potable de la ville avant d'envisager d'autres pompages dans des zones naturelles.

On peut aussi se demander l'impact éventuel de l'économie sur la consommation d'eau potable par la population. On sait que la consommation d'eau potable par la population est destinée en majorité aux utilisations ne demandant pas d'eau propre à la consommation alimentaire (lavage des voitures, WC, linge, ménage).

Au vu de la transition écologique, les faits cités ci-dessus paraissent d'un autre temps. Le moment est venu de mettre en application les principes écologiques pour lesquels le maire de Bordeaux a été élu. Ne pas sacrifier un sapin pour Noël et prendre le risque de mettre en péril 15 000 ha de forêt semblent contradictoires.

Si l'eau est un bien commun, la présence de la forêt sur le territoire en est un aussi. Merci.

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le sujet de l'économie de l'eau est un vrai enjeu. De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département et la prise de conscience de la population va croissant. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation et dans la fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde

ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants.

Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Cordialement

**De : Brigittebernard, le 15 novembre 2021 à 11h46**

Bordeaux metropole veut créer un champ captant composé de 14 forages pour 10 millions de mètres cubes d'eau sur les communes de Saumos et Le Temple , tel est le projet en cours.

La surface forestière impactée par le risque d'abaissement de la nappe superficielle sera autour de 15000 hectares selon les estimations. La forêt de la zone concernée risque dépérir.

De plus, les communes concernées (et environnantes) font partie du parc naturel régional du médoc créé il y a peu.

Avant de vouloir prélever de nouvelles quantités , ii serait plus judiciable de faire des efforts supplémentaires sur l'économie de consommation par la population et de diminuer les pertes importantes sur les réseaux

Si l'eau est un bien commun , le maintien d'un bon état sanitaire de la forêt est une nécessité . Pour Mr Hurmic , maire élu sous l'étiquette écologiste , qui a supprimé le sapin de noel à Bordeaux , ne pas risquer de mettre en péril plusieurs milliers d'hectares de forêts au dessus des champs captants devrait être une évidence.

Merci

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le sujet de l'économie de l'eau est un vrai enjeu. De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département et la prise de conscience de la population va croissant. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation et dans la fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants.

Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passe d'un projet de substitution de la ressource.

La présence du PNR dans le périmètre du projet a bien été prise en compte. Notez par ailleurs des études environnementales sont en cours pour disposer d'un état initial du milieu et d'une étude d'impact. Pour plus de détails, nous vous invitons à **consulter le chapitre 4 du dossier de concertation préalable**, il détail les effets potentiels du projet.

Cordialement

**De : L'Arbre en Boule, le 15 novembre 2021 à 22h09**

Je vous lance un défi : Et si on arrivait collectivement à économiser 10 000 000 de m<sup>3</sup> d'eau ?

Sur une base d'admettons 910 000 habitants concernés par la présente concertation. Pour éviter de puiser 10 000 000 m<sup>3</sup>/an on devrait arriver chacun à diminuer notre consommation d'eau annuelle d'environ 11 m<sup>3</sup> par an. Cela représente une diminution de nos besoins d'environ 30 litres d'eau par personne et par jour. Cela passe évidemment par l'élimination de la majorité des fuites existantes sur les conduites publiques d'eau potable en allant jusqu'à la diminution de nos consommations en eau potable domestiques, industrielles et de loisirs.

On peut économiser ce volume assez rapidement par exemple en diminuant tout simplement son temps de douche d'environ 2 minutes montre en main. On peut aller encore plus loin, en alternant douche et toilette au lavabo (1 lavabo : 5 litres, 1 douche : 70 litres), en privilégiant l'utilisation des lave-vaisselles plutôt que la vaisselle à la main, en réduisant le nombre des machines à laver ou en renouvelant ses appareils électroménager consommateur d'eau. Les nouveaux lave-linge / lave-vaisselle sont très économes en eau, changer sont ancienne chasse d'eau par une nouvelle plus économe à double volume. Pour ceux qui ne peuvent changer leur ancienne chasse d'eau, la bonne vieille bouteille pleine dans le réservoir de chasse et c'est 1 litre d'économiser à chaque chasse d'eau.

Sur les conduites publiques, une diminution de la pression de service en période nocturne peut aussi permettre d'économiser des volumes conséquents.

Au niveau de la communication et des actions d'économie d'eau à mener à tous les niveaux les documents de la concertation sont très peu développés, peu incitatifs, peu ludique. Il faut que l'économie d'eau devienne un jeu pour tous! A quand la famille de 4 personnes à moins de 95 m<sup>3</sup> d'eau /An?

Les documents abordent également peu ou pas du tout le coût des travaux de la conduite+systèmes de pompage. On connaît le coût de l'investissement à réaliser mais pas le coût de fonctionnement de ce nouveau dispositif. L'impact du coût des travaux (investissement-amortissement) + le coût de fonctionnement des installations de pompages (entretien -maintenance + énergie) sur le prix du m<sup>3</sup> n'est pas abordé. Il serait intéressant de communiquer l'augmentation du prix de l'eau induit par le projet de travaux. Un tel investissement n'est pas neutre sur le prix de l'eau et encore moins avec le fonctionnement. Les usagers doivent en être informé. Combien devons-nous payer en plus sur notre facture d'eau pour voir concrétiser ce projet :

1€ de + par m<sup>3</sup> ? , 0,8 € de + par m<sup>3</sup> , ? , 0,4 € de + par m<sup>3</sup> ?....

Communiquer de manière judicieuse sur ces investissements + fonctionnement permettrait d'élaborer un programme d'augmentation du prix de l'eau dans les 6 ans à venir par exemple, cela sensibiliserait les consommateurs sur les économies en volume à réaliser. Nous savons que des travaux énormes attendent les services d'eau pour mener les investissements de réduction des fuites par renouvellement des réseaux et qu'ils leur faudra les moyens financiers de le faire. Aussi une communication sur les augmentations du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable doit être menée de façon claire auprès des abonnés, par exemple sur les 6 ans à venir communiquer une augmentation de 0,3€/m<sup>3</sup>/an (chiffre arbitraire à affiner) me paraît judicieux et honnête vis-à-vis des usagers : quand on sait que le prix de l'eau va augmenter on se prépare aussi à l'économiser vraiment et à tous les niveaux.

Pour finir, la pose de la conduite va nécessiter d'importants travaux de terrassements qu'il seraient judicieux de mutualiser avec la pose d'autres réseaux (fibre optique par exemple, si cela n'est pas déjà fait, ou électrique, au moins les fourreaux vides). Pourquoi ne pas imaginer également de mutualiser la piste de maintenance de la conduite de transport avec la création d'une piste cyclable ?

Je pense que nous devons nous préparer à payer le m<sup>3</sup> d'eau potable de plus en plus cher et à partager l'eau potable en l'économisant fortement à tous les niveaux pour minimiser au maximum l'impact métropolitain sur les nappes profondes qui pourraient bientôt être nos seuls bijoux de famille à léguer.

L'Arbre en Boule.

## Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Concernant le sujet de l'économie de l'eau, comme répondu aux précédentes contributions, de nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département (cf. **chapitre 2 du dossier de concertation et fiche technique « Economies d'eau »**). A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants. Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km. Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Concernant l'impact du projet sur le tarif de l'eau, nous vous invitons à **consulter la page 39 du dossier de concertation**. Vous y verrez qu'il est estimé une hausse de l'ordre de + 0,5 à +6,0 € / an / girondin desservi par le projet. L'ensemble des caractéristiques des installations techniques du projet ne sont pas encore arrêtées, nos Maitres d'œuvre étant aux premiers stades des études de conception. L'une des exigences demandées par Bordeaux Métropole pour ce projet est bien de prévoir des installations et des équipements électromécaniques qui présentent de bonnes performances énergétiques pour optimiser tant que possible les coûts d'exploitation des installations.

Enfin, la pose de la conduite d'adduction nécessitera effectivement d'important travaux de terrassement. Si les contraintes techniques et de planning le permettent, il pourra tout à fait être envisagé de mutualiser les travaux avec la pose d'autre réseaux. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué lors de la **réunion publique n°2**, tenue à Talence le 15 novembre 2021. Nous vous invitons à regarder **le replay de cette réunion disponible sur le site du projet** ([bxmet.ro/champcaptant](http://bxmet.ro/champcaptant) – passage entre 02h34 et 02h36).

Cordialement

**De : elsapamela, le 17 novembre 2021 à 21h51**

Ce projet concerne les communes de Saumos et le Temple.  
15000 hectares de surface forestière risquent d'être concernés par la baisse de niveau de la nappe phréatique. 10 millions de mètres cubes d'eau seront puisés dans ce territoire.  
Ce volume correspond à celui des pertes sur les circuits d'alimentation en eau de Bordeaux Métropole.  
Dans ce cas pourquoi ne pas commencer par améliorer le circuit d'eau existant pour en limiter les fuites?  
Pourquoi ne pas aussi revoir l'usage global d'eau potable? On sait que l'essentiel de l'eau potable à Bordeaux est utilisé pour le ménage, lavage des voitures, WC mais seulement quelques pourcent sont utilisés pour boire ou faire à manger.  
Dans un but économique et écologique, il semble pertinent d'agir d'abord dans l'économie de ce qui existe déjà, avant d'aller puiser dans les nappes du parc naturel régional du médoc!

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le sujet de l'économie de l'eau est un vrai enjeu. De nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département et la prise de conscience de la population va croissant. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation et dans la fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m<sup>3</sup> en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants.

Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Cordialement

**De : Henri COUDRAY, le 18 novembre 2021 à 15h57**

Lors des deux dernières réunions (Lacanau et Talence), il a été écarté toute discussion sur les alternatives de la ressource en eau autre que le prélèvement dans la nappe Oligocène pour soulager les prélèvements actuels dans la nappe Eocène,

- Réunion de Lacanau : la loi interdit l'utilisation d'eau de surface pour produire de l'eau potable – voir visio – (SEMGREG- M. De GRISSAC)
- Réunion de Talence : Les caractéristiques physico-chimiques de la Garonne ne sont pas conformes (SEMGREG- M. De GRISSAC)

Or, le code de santé public l'autorise sous certaines conditions définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 publié au JO N° 31 du 6 février 2007 – voir extrait joint

L'information quant à l'alternative possible de prélèvement d'eau directement dans la Garonne – sous réserve bien entendu de critères de qualité répondant aux dispositions légales en vigueur reste parcellaire et seulement résumée dans le tableau - FICHE TECHNIQUE – Les solutions de substitution étudiées -site de la concertation.

- Critères qualitatifs : Un comparatif des caractéristiques physico-chimique entre les eaux de Garonne prélevées en amont de Bordeaux (30 à 40 km pour éviter le bouchon vaseux et les variations de salinité de l'eau liée à l'impact des marées) – voir annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007.  
Les solutions techniques existent pour traiter l'eau et lui conférer les caractéristiques physico-chimiques requises.
- Critère quantitatif : Les volumes de prélèvement prévus représentent 0,3 m<sup>3</sup>/s (1200 m<sup>3</sup>/h) à comparer avec un débit de Garonne compris entre 800 et 1000 m<sup>3</sup>/s – soit < 0,04 % du débit de la Garonne.

L'information sur cette alternative reste à préciser.

### **Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Pour plus de détail sur les alternatives nous vous invitons à télécharger **la synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde », produit par le SMEGREG en 2005**. Ce document est **disponible sur le site de la concertation, rubrique « documents à télécharger »**.

La question du pompage en Garonne a fait l'objet d'explications par le SMEGREG lors des réunions publiques de Lacanau et de Talence. Comme indiqué par M. De Grissac, cette alternative n'a pas été retenue notamment car la qualité de l'eau de la Garonne ne répond pas, à certaines périodes de l'année, aux critères réglementaires de potabilisation (annexe III de l'arrêté du 11 janvier 2007).

Cordialement

**De : Henri COUDRAY, le 18 novembre 2021 à 15h58**

Lors de la conférence de presse du 28 octobre, de présentation des modalités de concertation du projet du futur champ captant, le président ANZIANI a fait mention de la mise en place d'un observatoire.  
Quand cet observatoire sera créé ? Comment sera-t-il constitué ?  
La participation des citoyens est-elle prévue ? si oui quelles modalités ?

**Réponse de l'équipe projet**

(re)Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

L'observatoire sera créé à l'issue de la concertation. Il mettra en avant les caractéristiques du territoire ; ce sont des données factuelles. Les modalités de cet observatoire ne sont pas encore définies et devront se construire avec l'ensemble des contributeurs. A ce stade de la réflexion, la participation des citoyens n'est pas prévue car ce n'est pas un outil de débat, mais l'ensemble des données seront accessibles à tous et disponible en consultation.

Cordialement

**De : Henri COUDRAY, le 18 novembre 2021 à 16h11**

L'eau économisée est celle qui n'est pas consommée.

La future régie des eaux de Bordeaux Métropole aura comme objectif de réduire les fuites d'eau par des actions d'identification (les drones dans les canalisations) et de recherches, puis par des investissements conséquents en renouvellement de canalisation.

Quel est l'état actuel des pertes en ligne ?

Quel est l'objectif à atteindre raisonnablement d'ici 5 à 10 ans ?

**Réponse de l'équipe projet**

(re)Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

La moyenne annuelle des pertes sur le réseau de Bordeaux Métropole est de l'ordre de 10 Mm<sup>3</sup> sur les 10 dernières années. Dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, Bordeaux Métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km.

Cordialement

**De : Henri COUDRAY, le 18 novembre 2021 à 16h24**

La réduction des consommations d'eau potable constitue un point fort pour réduire notre impact sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation de notre environnement.  
Utiliser de l'eau potable de l'Eocène ou même de l'Oligocène pour sa chasse d'eau est un luxe que la planète ne peut supporter trop longtemps.  
Une modification des PLU, Permis de construire, ... pour intégrer des réserves en eau de pluies pour des utilisations autres que sanitaires va s'imposer et être une action fortement innovante.  
C'est par ces actions fortes d'urbanisme que l'on pourra espérer réduire les consommations d'eau potable.  
Pour information, en Belgique cette possibilité existe depuis plusieurs années.  
Quel est à ce jour les projets sur ce point crucial ?

**Réponse de l'équipe projet**

(re)Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

La réglementation française interdit l'usage de l'eau de pluie dans les bâtiments sauf pour les toilettes et le lavage des sols mais ce sous conditions et pas dans tous les bâtiments. Les autres usages sont proscrits. Pour plus de détails, nous vous invitons à regarder l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019386409/>).

Cordialement

**De : GFduCraستieu, le 19 novembre 2021 à 11h48**

Lors de la réunion publique de Lacanau, il a été évoqué la mise en place d'un état des lieux de la forêt afin de pouvoir vérifier les éventuelles évolutions du massif forestier au fil des ans mais il faut prévoir également des compensations dans le cas où les effets du captage étaient négatifs pour la forêt et l'environnement en général

Les études sur un éventuel abaissement des nappes phréatiques de surfaces ne restent que des modélisations donc de la théorie. Il me semble que nulle part ailleurs dans le monde, un tel champ captant n'a été réalisé donc à part de la théorie, personne n'a le recul suffisant pour assurer qu'il n'y aura aucun impact pour le massif forestier.

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet suivra la doctrine « éviter, réduire, compenser (ERC) » qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Dans le cas où les effets du projet seraient dommageables pour la forêt et l'environnement en général, vous confirmons que des compensations seront prévues. L'étude d'impact qu'il est prévue de mener courant 2022 (si le projet se poursuit) aura notamment cet objectif.

Cordialement



**De : isamer, le 19 novembre 2021 à 22h30**

je suis contre ces champs captants, car Saumos et le temple sont déjà assez sollicités en été par le tourisme autour du Bassin. les forêts de pins ont permis d'assainir ces zones humides. Toute l'économie de cette région dépend de ces activités forestières, la faune et la flore aussi.  
Ces stations de pompages dérègleront l'équilibre local !!!!  
Je suis donc opposée à ce projet. Il ne sert qu'à alimenter Bordeaux or il existe d'autres solutions plus en surface avec l'eau de la Garonne qu'il faut mieux retenir en amont.

**Réponse de l'équipe projet**

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont notamment l'utilisation de l'eau de la Garonne et celle des lacs médocains et canal des étangs. Ces dernières ne se sont pas révélées être réglementairement réalisables ou pertinentes vis-à-vis des objectifs du SAGE. Pour plus de détail concernant ces sujets, nous vous invitons à **consulter le chapitre 3 du dossier de concertation préalable** ainsi que les **présentations de la réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 9 novembre 2021.

Notez par ailleurs que le projet ne vise pas à alimenter uniquement Bordeaux Métropole. 8 autres services d'eau seront desservis par ce champ captant, ce qui représente un bassin de population de 905 000 habitants, soit 2/3 de la population du département. Le projet bénéficiera également indirectement collectivités du département qui ne disposent pas d'autres ressources exploitables que l'Éocène de pouvoir poursuivre leurs prélèvements dans cette nappe. Nous vous invitons à **consulter la page 26 du dossier de concertation préalable qui détaille ce sujet**. La question du partage de la ressource est par ailleurs le thème de la **réunion publique n°3**, du 25 novembre 2021 à Créon.

Cordialement